

Le Ministre des Affaires Etrangères de Turquie, Ahmed Davudoglu, reconnaît ...que les déportations des Arméniens avaient été "inhumaines" durant le Génocide de 1915



A Yerevan ,capitale de l'Arménie , Ahmed Davudoglu évoque les déportations de l'empire ottoman des "Jeunes Turcs" en 1915 .

A un an du centenaire du Génocide des Arméniens dans l'empire ottoman, en 1915 , le ministre des affaires étrangères de Turquie , héritière de l'empire ottoman, a reconnu que les déportations avaient été "inhumaines".

Cette déclaration a été faite en marge de la reunion de l'Organisation Economique de la Mer Noire, qui se tenait à Yérévan, capitale de l'Arménie.

M. Ahmed Davutoglu (prononcer Davoutorlou) a demandé à son pays à une "juste

mémoire" des faits de 1915.

Et il a appelé de ses vœux une normalisation entre les deux pays.

Le ministre des affaires étrangères d'Arménie, Edouard Nalbandian, a réaffirmé que les relations devaient s'établir "sans conditions" et que toute tentative pour lier cette normalisation à d'autres questions était "vaine".

Le gouvernement & l'armée turcs ne reconnaissent toujours pas le Génocide des Arméniens par le gouvernement "Jeune Turc" et "l'Organisation Spéciale" en 1915

www.1915club.com

L'HISTOIRE

~Le génocide arménien (Հայոց Ցեղասպանություն : Hayots Tseghaspanoutyoun en arménien, Ermeni Soykırımı en turc) a eu lieu d'avril 1915 à juillet 1916. Les deux tiers² des Arméniens qui vivaient sur le territoire actuel de la Turquie ont été exterminés au cours des déportations et massacres de grande ampleur³. Il fut planifié et exécuté par le parti au pouvoir à l'époque, le comité Union et Progrès, plus connu sous le nom de « Jeunes-Turcs », dirigeant l'Empire ottoman et engagé dans la Première Guerre mondiale aux côtés des Empires centraux. Considéré comme l'un des tout premiers génocides du XXe siècle, il a coûté la vie à un million deux cent mille Arméniens d'Anatolie et du haut-plateau arménien⁴.

Préparés et organisés depuis Constantinople, alors capitale de l'empire, les déportations et les massacres ont été mis en œuvre à l'échelle locale par les responsables des divers districts et provinces chargés de rassembler leurs administrés arméniens, ainsi que par les soldats et gendarmes ottomans qui escortaient les convois jusqu'au désert et procédaient eux-mêmes à des exécutions ou laissaient libre cours à la violence de groupes de bandits armés (surtout des Kurdes, qui étaient en concurrence séculaire avec les Arméniens

dans le sud-est anatolien) ou de criminels libérés en nombre par les autorités afin de renforcer les rangs des forces combattantes ottomanes et regroupés dans ce qui sera connu comme l'« Organisation spéciale »⁵.

Sa reconnaissance politique à travers le monde fait encore l'objet de débats et de controverses, à cause de la négation de ce génocide, notamment en Turquie. En décembre 2011, le génocide est reconnu par 21 pays⁶.

Sommaire [masquer]

1 Contexte 1.1 Population arménienne dans l'Empire ottoman avant 1915

1.2 Contexte politique 1.2.1 La « prise de conscience » arménienne

1.2.2 La situation politique turque

1.3 Violences antérieures au génocide 1.3.1 Massacres hamidiens, 1894-1896

1.3.2 Massacres de Cilicie (d'Adana), 1909

2 Contexte et déroulement 2.1 Entrée en guerre de l'Empire ottoman

2.2 Les massacres

2.3 Les massacres des populations pontiques, assyro-chaldéo-syriaques et yézidies

3 Bilan des massacres

4 Événements postérieurs 4.1 Procès des Unionistes, Constantinople, 1919

4.2 Traité de Sèvres

4.3 Procès Téhlirian, 1921

4.4 Traité de Lausanne

5 La reconnaissance et la négation du génocide 5.1 La position des historiens

5.2 Autres positions 5.2.1 La position turque 5.2.1.1 Les enjeux pour la Turquie

5.2.1.2 Position officielle

5.2.1.3 Opinion publique turque

5.2.2 La communauté internationale

6 Notes et références

7 Voir aussi 7.1 Articles connexes

7.2 Liens externes 7.2.1 Législation française

7.2.2 Sites pour la reconnaissance du génocide arménien

7.3 Bibliographie 7.3.1 Livres historiques, témoignages

7.3.2 Livres d'histoire, monographies

7.3.3 Articles

Contexte

De nombreuses zones d'ombre entourent encore le génocide arménien, que cela soit par absence de sources, à cause de l'inaccessibilité des sources existantes, ou encore le refus d'ouvrir les archives turques. Les travaux à partir des archives bulgares, allemandes (est), russes, toutes contenant des documents intéressants car issus des chancelleries alliées ou ennemies de l'Empire ottoman, n'ont commencé que récemment. Les archives ottomanes restent encore d'un accès aléatoire. À ces difficultés « physiques » s'ajoutent bien sûr les contradictions criantes entre les travaux de divers historiens, entretenues par la politique systématique de négation pour laquelle Ankara a opté. Cet article reprend les explications ayant reçu l'aval de la grande majorité des spécialistes, tout en signalant le cas échéant les analyses minoritaires.

Population arménienne dans l'Empire ottoman avant 1915

Article détaillé : Population arménienne ottomane.

La situation précédant le génocide permet en théorie de comprendre ce qui s'est passé et quelles en ont été les conséquences. Or, même là, les données démographiques sur la population arménienne vivant dans l'Empire ottoman avant le déclenchement de la Première Guerre mondiale ne concordent pas, que l'on prenne celles du patriarcat arménien de Constantinople (plus élevées) ou celles, officielles, des autorités ottomanes (plus modestes).

On considère cependant, dans la plupart des estimations qu'entre un million et demi et deux millions et demi d'Arméniens vivaient dans l'Empire ottoman avant le génocide.

Le patriarcat arménien a procédé à plusieurs recensements durant les dernières décennies du XIXe siècle : trois millions d'Arméniens selon les statistiques apportées par la délégation arménienne au congrès de Berlin (1878), deux millions six cents soixante mille selon une nouvelle statistique datant de 1882.

Finalement, les sources du patriarcat arménien donnent une population arménienne d'environ deux millions cent mille personnes à la veille de la Première Guerre mondiale⁷. Entre-temps avaient eu lieu les massacres hamidiens, les massacres de Cilicie et plusieurs vagues d'émigration, ce qui explique la démographie décroissante.

Si l'on prend les statistiques officielles ottomanes, on constate que le recensement de 1844 porte à près de deux millions le nombre d'Arméniens pour la seule Turquie d'Asie. Vingt ans plus tard, soit en 1867, le gouvernement ottoman fait publier le nombre de deux millions d'Arméniens en Turquie d'Asie et quatre cent mille en Turquie d'Europe, soit un total de deux millions quatre cent mille. Puis, on constate que les Arméniens et leur poids démographique deviennent un sérieux problème lors des négociations en 1878 du traité de San Stefano et du congrès de Berlin : en effet, la possible autonomie de l'Arménie est évoquée pour la première fois. Le gouvernement ottoman présente alors des nombres réduits de près de la moitié, soit entre un million cent soixante mille et un million trois cent mille Arméniens vivant sur le territoire ottoman. Il s'agit désormais pour le gouvernement de minimiser l'importance de cette minorité qui attire par intermittence l'attention de la communauté internationale et qui revendique de plus en plus énergiquement le respect de ses droits tels que définis par les traités puis par la constitution ; désormais, les chiffres divergeront toujours grandement entre les sources arméniennes et ottomanes. Auparavant, la logique était différente : plus il y avait d'Arméniens, plus les autorités pouvaient exiger d'impôts selon le système du millet.

Citons encore un dernier chiffre, celui de l'historien américain Justin McCarthy qui s'est penché sur la démographie des Arméniens ottomans et qui en a dénombré un million six cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent un⁸ en utilisant la théorie des populations stables pour évaluer les populations respectives des différentes communautés peuplant la Turquie avant la Première Guerre mondiale.

Contexte politique

Articles détaillés : Empire ottoman et Jeunes-Turcs.

La « prise de conscience » arménienne

En cette fin du XIXe siècle, les Arméniens de l'Empire ottoman prennent conscience⁹ que leurs droits[Lesquels ?] sont bafoués par le sultan, et des

groupes arméniens, la plupart du temps révolutionnaires, se forment. Ils dénoncent les méthodes du sultan et veulent la liberté pour tous ainsi que l'égalité entre Arméniens et musulmans. Le parti armenakan est créé en 1885, le parti hentchak (« la cloche ») en 1886 (ou 1887), de tendance socialiste, et la Fédération révolutionnaire arménienne dashnak en 1890 (de tendance relativement indépendantiste). Les adhérents de ces partis ramènent l'espoir chez les Arméniens de l'Empire ottoman (principalement paysans). À l'inverse, l'émancipation voulue par ces partis va être l'un des principaux motifs pour l'empire de massacrer les Arméniens. Des soulèvements de faible ampleur se produisent dans des vilayets dans lesquels beaucoup d'Arméniens vivent — Zeïtoun par exemple — mais la répression ottomane sera sanglante et se terminera par des massacres, préludes du génocide¹⁰.

Arméniens de Constantinople célébrant la formation du gouvernement CUP, 1908.

La situation politique turque

Dès la fin du XIXe siècle, un groupe d'opposants au sultan Abdülhamid II se forme et donne naissance au Comité Union et Progrès (CUP), composé essentiellement de nationalistes ou de progressistes turcs, les « Jeunes-Turcs ». Le CUP reçoit le soutien de nombreux mouvements représentant les minorités de l'empire, y compris des mouvements indépendantistes ou autonomistes arméniens comme le Dashnak¹¹. Cependant, cette alliance de circonstance trouve sa limite dans une question cruciale, celle de la création d'un État arménien autonome ou indépendant. Les Jeunes-Turcs parviennent à renverser le sultan en 1908 avec l'aide des mouvements minoritaires, et dirigent alors l'Empire ottoman. Les minorités font leur entrée au parlement, les communautés fraternisent. Mais ce n'est pas pour longtemps. Le CUP n'acceptant pas la création de l'État arménien, les mouvements indépendantistes cessent de lui apporter leur soutien et cherchent alors à nouer d'autres alliances dans la région, notamment auprès des Russes. En 1909, les massacres de Cilicie, dans lesquels sont impliqués des Jeunes-Turcs, vont semer encore plus le doute au sujet des intentions des Jeunes-Turcs envers les Arméniens.

Violences antérieures au génocide

Caricature du Sultan Abdülhamid II.
Massacres hamidiens, 1894-1896

Article détaillé : Massacres hamidiens.

Les massacres hamidiens, de 1894 à 1896, constituent le prélude, la première série d'actes criminels de grande ampleur perpétrés contre les Arméniens de l'Empire ottoman. Ils eurent lieu sous le règne du sultan Abdülhamid II, connu en Europe sous le nom du « Sultan rouge » ou encore du « Grand Saigneur », qui ordonna des massacres à la suite de révoltes des Arméniens¹². Le nombre des victimes arméniennes serait d'environ deux cent mille¹³.

En France, Jean Jaurès dénonça le massacre des populations arméniennes dans un discours à la Chambre des députés le 3 novembre 1896¹⁴.

Corps d'Arméniens massacrés dans la ville d'Adana.
Massacres de Cilicie (d'Adana),

Massacres d'Adana.

Autre prélude au génocide arménien, les massacres de Cilicie (ou d'Adana) eurent lieu entre les 14 et 27 avril 1909. Ils s'étendirent aux zones rurales ciliciennes et à différentes villes : Adana, Hadjin, Sis, Zeïtoun, Alep, Dörtyol. Environ trente mille Arméniens y laissèrent leur vie¹⁵, dont vingt mille dans le seul vilayet d'Adana.

Des troupes constitutionnelles ottomanes participèrent aux massacres. Stéphane Pichon, ministre des Affaires étrangères, portera l'accusation à la Chambre française, séance du 17 mai 1909 :

« Il est arrivé malheureusement que des troupes qui avaient été envoyées pour prévenir et réprimer les attentats y ont, au contraire, participé. Le fait est exact¹⁶. »

Contexte et déroulement

Entrée en guerre de l'Empire ottoman

Le 1er novembre 1914, après avoir été depuis août sollicité par l'Allemagne, l'Empire ottoman entre dans la Guerre mondiale aux côtés des puissances centrales. De nouveaux fronts s'ouvrent alors, dont un sur la frontière caucasienne avec la Russie. La troisième armée ottomane, qui s'est engouffrée sans préparation logistique en Transcaucasie, est écrasée en janvier 1915, à Sarikamish.

À Istanbul, Enver Pacha accuse les Arméniens de la région de pactiser avec les Russes¹⁷. Les dirigeants du CUP décident de profiter de l'occasion de la guerre pour résoudre définitivement par l'extermination des Arméniens la « Question arménienne » (Ermeni sorunu) qui, depuis le congrès de Berlin de 1878, est l'un des points les plus épineux de la « Question d'Orient »¹⁸. En outre, animés par une idéologie nationaliste turquiste et panturquiste, ils voient dans les Arméniens un obstacle majeur à leur unification ethnique en Anatolie et à leur expansion dans les pays de langue turque d'Asie centrale¹⁹.

La justification avancée est qu'il s'agit d'une réaction face aux désertions d'Arméniens qui eurent lieu dans certaines régions (en partie à cause des conditions infligées aux chrétiens dans l'armée ottomane), mais surtout face aux quelques actes localisés de résistance : le cas le plus important, Van, sera présenté par le gouvernement comme une révolution, un soulèvement, version démentie par tous les rapports des témoins italiens, allemands ou américains (consuls, missionnaires, enseignants...) qui expliquent que les Arméniens ont organisé une défense de la ville pour éviter de subir un massacre^{20,21}.

Les

En février 1915, le comité central du parti et des ministres du cabinet de guerre, Talaat Pacha et Enver en particulier, met secrètement au point un plan de destruction qui sera exécuté dans les mois suivants²². Il est présenté officiellement comme un transfert de la population arménienne — que le gouvernement accuse de collaborer avec l'ennemi russe — loin du front. En fait, la déportation n'est que le masque qui couvre une opération d'anéantissement de tous les Arméniens de l'empire²³.

La première mesure est le désarmement des soldats arméniens enrôlés dans l'armée ottomane. Ils sont employés à des travaux de voirie ou de transport et, au

cours de l'année 1915, éliminés par petits groupes²². Puis les Jeunes-Turcs, à la recherche des preuves d'un complot arménien, procèdent à des perquisitions et à des arrestations, lesquelles frappent particulièrement en premier lieu les notables et intellectuels arméniens de Constantinople, arrêtés les 24 et 25 avril, déportés puis tués²⁴. Cet événement marque le véritable point de départ du génocide. Le nombre de morts est évalué entre deux cents et six cents personnes. Dès que l'« intelligentsia » (l'élite) d'un peuple est annihilée, il est plus facile d'exterminer le reste de la population²⁵. La destruction des populations arméniennes est opérée en deux phases successives : de mai à juillet 1915 dans les sept provinces — vilayets — orientales d'Anatolie — quatre proches du front russe²⁶ : Trébizonde, Erzurum, Van, Bitlis, trois en retrait : Sivas, Kharpout, Diyarbakır — où vivent près d'un million d'Arméniens ; puis, à la fin de 1915, dans d'autres provinces de l'empire. L'éloignement de nombre des victimes du front, lors des différentes phases des massacres, enlève toute vraisemblance à l'accusation de collaboration. Dans les provinces orientales, l'opération se déroule en tous lieux de la même manière. Les séquences suivantes se produisent systématiquement dans les villes et les bourgs²⁷ :

perquisitions dans les maisons des notables civils et religieux ;

arrestation de ces notables ;

tortures pour leur faire avouer un prétendu complot et des caches d'armes ;

déportation et exécution des prisonniers à proximité de la ville ;

publication d'un avis de déportation ;

séparation des hommes qui, liés par petits groupes, sont exécutés dans les environs de la ville ;

évacuation de la totalité de la population arménienne répartie en convois de femmes, d'enfants et de personnes âgées qui quittent la ville à intervalles réguliers, à pied, avec un maigre bagage ;

enlèvement dans le convoi de femmes et d'enfants conduits dans des foyers musulmans ;

décimation régulière des convois par les gendarmes chargés de les escorter, des bandes kurdes ou des miliciens recrutés à cette fin.

Seules quelques milliers de personnes survivent à cette déportation²⁸. Dans les villages, à l'abri des témoins, tous les Arméniens sont tués, à l'exception de quelques femmes ou enfants enlevés²⁹. Dans les vilayets de Bitlis et de Diarbékir, presque tous les Arméniens sont assassinés sur place³⁰.

Dans le reste de l'empire, le programme prend les formes d'une déportation, conduite par chemin de fer sur une partie du parcours, les familles restant parfois réunies. Les convois de déportés — environ 870 000 personnes²⁸ — convergent vers Alep, en Syrie, où une Direction générale de l'installation des tribus et des déportés les répartit selon deux axes : au sud, vers la Syrie, le Liban et la Palestine — une partie survivra ; à l'est, le long de l'Euphrate, où des camps de concentration, véritables mouiroirs³¹, sont improvisés. Les déportés sont peu à peu poussés vers Deir ez-Zor. Là, en juillet 1916, ils sont envoyés dans les déserts de Mésopotamie où ils sont tués par petits groupes ou meurent de soif³². Les derniers regroupements de déportés le long du chemin de fer de Bagdad, à Ras-ul-Aïn, à Intilli sont, eux aussi, exterminés en juillet 1916. Seul survit un tiers des Arméniens : ceux qui habitaient Constantinople et Smyrne, les personnes enlevées, les Arméniens du vilayet de Van, sauvés par l'avancée de l'armée russe, soit deux cent quatre-vingt-dix mille survivants²⁸. Quelque cent mille déportés des camps du sud survécurent également.[réf. nécessaire]

Les massacres des populations pontiques, assyro-chaldéo-syria

Génocide grec pontique et Génocide assyrien.

Les populations araméennes (assyrienne chaldéenne syriaque) et pontique furent aussi durement touchées durant cette période, ayant été en grande partie éliminées par les autorités ottomanes³³, ainsi qu

Les faits sont connus dès mai 1915 via les rapports de diplomates neutres et les témoins appartenant aux nombreuses missions, écoles et hôpitaux présents dans l'Empire ottoman. La presse de l'époque, en particulier aux États-Unis et au Canada, se fait l'écho de l'indignation soulevée par ces révélations. Après la guerre, le régime Jeune-Turc ayant disparu depuis octobre 1918, des procès montrent la réalité des massacres et révèlent l'existence d'une organisation criminelle, l'Organisation spéciale, qui a orchestré les destructions de la population arménienne.

Lorsque, à la fin de 1916, les observateurs font le bilan de l'anéantissement des Arméniens de Turquie, ils peuvent constater que, à l'exception de trois cent mille Arméniens sauvés par l'avancée russe et de quelque deux cent mille habitants de Constantinople et de Smyrne qu'il était difficile de supprimer devant des témoins, il ne persiste plus que des îlots de survie : des femmes et des jeunes filles enlevées, disparues dans le secret des maisons turques ou rééduquées dans les

écoles islamiques comme celle que dirige l'apôtre du turquisme Halide Edip ; des enfants regroupés dans des orphelinats pilotes ; quelques miraculés cachés par des voisins ou amis musulmans ; ou, dans des villes du centre, quelques familles épargnées grâce à la fermeté d'un vali ou d'un kaïmakan. Ces massacres auront coûté la vie à un nombre d'individus variant, selon les auteurs, de six cent mille à un million et demi de personnes.

Événements postérieurs

Procès des Unionistes, Constantinople, 1919

En 1919 se tient à Constantinople le procès des Unionistes. Les principaux responsables du génocide y sont condamnés à mort par contumace, ayant pris la fuite en 1918, juste après avoir détruit la plupart des documents compromettants. La cour martiale établit la volonté des unionistes d'éliminer physiquement les Arméniens, via son organisation spéciale. Voici sa conclusion :

« Immédiatement après la mobilisation du 21 juillet 1914, le Comité central du parti Union et Progrès avait constitué un Techkilat-i Mahsoussé (nom turc de l'organisation spéciale) qui était entièrement différent dans ses buts et sa composition du Techkilat-i Mahsoussé déjà existant. Par ordre des ministères de l'Intérieur et de la Justice, ce même Techkilat-i Mahsoussé accepta les condamnés relâchés que le Techkilat-i Mahsoussé dépendant du ministère de la Guerre refusait d'incorporer. Lorsque des détenus étaient libérés, le Parti, pour tromper l'opinion publique, répandait la nouvelle selon laquelle les criminels libérés seraient employés sur le front alors qu'ils étaient envoyés dans des centres d'entraînement et qu'ils étaient ensuite utilisés pour piller et détruire les convois de déportés arméniens. »

Traité de Sèvres

Les signataires ottomans du Traité de Sèvres : Riza Tevfik, Damat Ferid Paşa (grand vizir), Hadi Paşa (ambassadeur) et Reşid Halis (ministre de l'Éducation).
Article détaillé : Traité de Sèvres.

Ce traité est signé le 10 août 1920 par les puissances parties prenantes (Empire

britannique, France, Japon, Italie), et les États alliés représentés par l'Arménie, la Belgique, la Grèce, le Hedjaz, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Tchécoslovaquie et l'État yougoslave réunissant Slovènes, Croates et Serbes. La cérémonie s'est déroulée dans la grande salle qui abrite actuellement le musée de la Porcelaine à Sèvres. Parmi les principales dispositions de ce traité, on notera deux articles (88 et 89) concernant la République arménienne :

« La Turquie déclare reconnaître, comme l'ont déjà fait les puissances alliées, l'Arménie comme un État libre et indépendant. »

« La Turquie et l'Arménie, ainsi que les hautes parties contractantes, conviennent de soumettre à l'arbitrage du président des États-Unis d'Amérique, la détermination de la frontière entre la Turquie et l'Arménie, dans les vilayets d'Erzeroum, Trébizonde, Van et Bitlis, et d'accepter sa décision, ainsi que toutes les dispositions qu'il pourra prescrire relativement à l'accès de tout territoire ottoman adjacent. »

Le mandat d'exécution des dispositions relatives à la République arménienne est confié aux États-Unis. À son retour, le président Woodrow Wilson se heurte à l'opposition d'une majorité de sénateurs américains qui, sous l'impulsion du sénateur Cabot Lodge, refusent la ratification du Traité de Sèvres et partant, le mandat américain sur l'Arménie.

Procès Téhlirian, 1921

Le 15 mars 1921, Talaat Pacha, le grand ordonnateur de l'extermination des Arméniens, est abattu d'une balle de revolver dans une rue berlinoise.

Le tireur est arrêté sur les lieux du crime. Il s'agit d'un jeune Arménien de 23 ans, Soghomon Tehlirian, survivant du génocide au cours duquel il perdit sa mère et toute sa famille. Il faisait partie de l'« Opération Némésis », montée pour exécuter la sentence de mort par contumace du procès des unionistes.

A un an du centenaire du Génocide des Armén

En visite jeudi à Yerevan, capitale de l'Arménie, le ministre turc Ahmet. Davutoglu

(prononcer Davoutorlou), réclame de son pays une « juste mémoire » de ces crimes , le gouvernement turc & l'armée refusent toujours de reconn

Il déclare notamment « Je considère ces déportations comme une erreur. C'était (...) un acte inhumain ».

Le ministre Davutoglu assistait à une réunion de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire (OCEMN) ,première visite en Arménie depuis 2009 quand les efforts de normalisation entre les deux pays échouent.

Après un entretien avec son homologue Edouard Nalbandian, M. Davutoglu a appelé de ses voeux une réconciliation entre les deux pays.

Le ministre des affaires étrangères d'Arménie, Edouard Nalbandian a affirmé que «les relations arméno-turques devaientt être normalisées sans conditions ». «Les tentatives de la Turquie pour lier cette question à d'autres ou encore de fixer d'autres conditions